

L'Anse-Saint-Jean, le 4 mars 2013.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 4 mars 2013, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :	Mme Gertrude Bouchard,	conseillère
	M. Marcellin Tremblay,	conseiller
	M. Yvan Coté,	conseiller
	M. Victor Boudreault,	conseiller
	M. Graham Park,	conseiller
	M. Denis Girard,	conseiller
	M. Daniel Corbeil,	dg/sec-trésorier

069-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

070-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2013
- 4 Lecture et adoption des comptes du mois et des paiements directs de février 2013
- 5 Renouvellement des petites caisses
- 6 Rapport Financier
- 7 **Lecture de la correspondance**
 - 7.1 UQAC – Utilisation des données sur les eaux souterraines obtenues
 - 7.2 Demande d'aide financière – La maison Isa
- 8 **Administration**
 - 8.1 Cautionnement de la marge de crédit de 150 000\$ de la Société de développement pour le Mont Édouard
 - 8.2 Renouvellement du contrat de travail du Directeur du service des travaux publics
 - 8.3 Terrain au développement domiciliaire du Mont Édouard - Demande d'un délai supplémentaire d'un an
 - 8.4 Renouvellement du membership au Conseil régional de la culture
 - 8.5 Congrès de l'ADMQ
 - 8.6 MRC – Élection du préfet au suffrage universel
 - 8.7 Renouvellement des assurances collectives
 - 8.8 Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des élus municipaux
- 9 **Travaux publics**
 - 9.1 Édifice municipal - Réparation de la galerie au deuxième étage
 - 9.2 Inventaire volumétrique, sablière et gravière

- 9.3 MRC – Résolution d’appui concernant la poursuite du projet de l’exutoire au Lac Simon
- 9.4 MRC – Entente relative à la fourniture du personnel technique de la M.R.C du Fjord-du-Saguenay
- 9.5 Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local Reddition de comptes 2012

10 Loisirs, tourisme, culture et vie communautaire

- 10.1 Politique d’aide aux communautés 2013 de la MRC
- 10.2 Politique nationale de la ruralité – Projet 2013-2014

11 Varia et questions diverses

- 11.1 Assemblée générale annuelle de L’Association des plus beaux villages du Québec
- 11.2 Concert bénéfice au profit de la Croix rouge
- 11.3 Permis de lotissement Boisé Saint-Jean
- 11.4 Dérogation mineure – Dossier M. René Jacob
- 11.5 Exclusion Home Hardware de L’Anse et M. Rémi Gagné
- 11.6 Adresse civique de la rue Saint-Jean Baptiste
- 11.7 Dérogation mineure – Dossier Daniel Boudreault
- 11.8 Mandat au consultant GVE
- 11.9 CERIU – Colloque sur les infrastructures municipales
- 11.10 État généraux sur la Qualité de vie des aînés du Bas-Saguenay
- 11.11 Motion de félicitation à la Coopérative des ateliers du Fjord
- 12 Période de questions
- 13 Fermeture de la séance

071-2013

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 4 février 2013 soit accepté sans modification.

072-2013

ACCEPTATION COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE FÉVRIER 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d’adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2013 au montant de 42 400.89\$ et des paiements directs au montant de 1 072.09\$, telle que déposée aux archives municipales sous la cote **207-120**.

RAPPORT FINANCIER

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport financier du mois de février 2013. Les revenus s’élèvent à 786 254.53\$ et les dépenses à 340 398.50\$.

073-2013

UQAC – UTILISATION DES DONNÉES SUR LES EAUX SOUTERRAINES OBTENUES AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d’autoriser le Centre d’études sur les ressources minérales de l’UQAC à utiliser les données recueillies auprès de la municipalité à des fins de diffusion tel que prévu au point 7 de l’annexe B soumis au conseil municipal.

074-2013

LA MAISON ISA - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'octroyer une montant de 50\$ pour comme appui financier à la Maison Isa dans le cadre de sa campagne de financement pour 2013.

075-2013

CAUTIONNEMENT POUR LE RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN INC. AU MONTANT DE 150 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait par la résolution 119-2012 porté caution en faveur de la Société de Développement de l'Anse-Saint-Jean Inc. pour une marge de crédit de 150 000.00\$ pour une période de 1 an;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait reçu l'approbation du ministre des Affaires municipal pour le cautionnement de cette marge de crédit ;

CONSIDÉRANT QUE la période prévue pour ledit cautionnement prendra fin le 2 avril de cette année ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement de l'Anse-Saint-Jean Inc. désire renouveler cette « marge de crédit » de la Caisse populaire Desjardins de L'Anse-Saint-Jean au montant maximal de 150 000\$ pour trois ans ;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean se rendre caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu unanimement la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean porte caution en faveur de la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean d'un montant de 150 000\$ pour 3 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe no 178.

Il est également résolu que la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

076-2013

RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé, appuyé résolu unanimement d'autoriser le maire M. Claude Boucher à signer au nom du conseil municipal le renouvellement du contrat du directeur du service des travaux publics pour une périodes de trois et que ce contrat soit déposé au livre des annexes sous la cote 179

077-2013

TERRAIN DÉVELOPPEMENT DOMICILIARE DU MONT ÉDOUARD - DEMANDE DE DELAI SUPPLÉMENTAIRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter de prolonger d'un an le délai pour permettre à M. Gilbert de trouver acheteur pour le terrain no 48 acquis en 2010.

078-2013

RENOUELEMENT DU MEMBERSHIP – CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de renouveler le membership de la municipalité pour 2013 auprès du Conseil régional de la culture au montant de 75\$.

079-2013
CONGRÈS 2013 DE L'ADMQ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser M. Daniel Corbeil, directeur général à assister au congrès de l'ADMQ les 12,13 et 14 juin prochain à Québec et de rembourser les frais reliés à cette activité.

080-2013
MRC – ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.29.1 L.O.T.M. stipule que toute MRC peut décréter par règlement que le préfet soit élu au suffrage universel;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement en question doivent être effectives avant le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE des élections générales dans toutes les municipalités doivent avoir lieu à l'automne 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de l'Anse-Saint-Jean demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay de maintenir la procédure d'élection du préfet élu parmi les membres du conseil de la MRC.

081-2013
RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES - DÉLÉGATION DES POUVOIRS NÉCESSAIRES À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte la recommandation du Groupe financier AGA Inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accorde au Groupe financier AGA Inc., le mandat afin d'agir à titre d'expert conseil en assurance collective pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU QU' il est nécessaire pour la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans le cadre du regroupement de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public, et ce en conformité avec les articles 29.5 et 29.6 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean délègue à la municipalité de Ferland-et-Boileau les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de Saguenay, Lac-Saint-Jean, Bas Saint-Laurent et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA Inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

082-2013
DÉPÔT OFFICIEL DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES ELUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'article 360.1 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2-2) indique ce qui suit :

« Le membre du conseil avise par écrit le greffier ou secrétaire-trésorier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans la déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358, dans les 60 jours suivant le changement. Le greffier ou secrétaire-trésorier en fait rapport au conseil à la première séance ordinaire qui suit.

Le défaut d'aviser, dans ce délai, le greffier ou secrétaire-trésorier constitue, aux fins de l'article 26 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

(chapitre E-15.1.0.1), un facteur aggravant lorsque le manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie concerne un intérêt qui est visé par le changement. »

CONSIDÉRANT QUE l'article 360.2 mentionne que « Le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358, et ceux qui ne l'ont pas fait. »

CONSIDÉRANT QUE la transmission des informations au ministre n'a pas été faite dans les délais prescrits et que le secrétaire-trésorier n'a pas, officiellement, inscrit une note au procès-verbal de la séance du 4 février 2013, alors que toutes les déclarations avaient été déposées, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le conseil municipal prend note du rapport déposé en date de ce jour à l'effet qu'une correction au procès-verbal du 4 février 2013 sera faite par le secrétaire-trésorier mentionnant le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

083-2013

ÉDIFICE MUNICIPAL – RÉPARATION DE LA GALERIE AU DEUXIÈME ÉTAGE

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 8000\$ plus taxes pour la réparation de la galerie au deuxième étage de l'édifice municipal et de donner le mandat à Fibre LG pour la réalisation des travaux.

084-2013

MANDAT POUR INVENTAIRE VOLUMÉTRIQUE, SABLIERE ET GRAVIÈRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés pour l'inventaire volumétrique des sablières et gravières sur le territoire de la municipalité tel que prévu dans la soumission déposée le 5 février dernier, soit 500\$ taxes en sus par site inventoriés.

085-2013

MRC – DOSSIER DE L'OBSTRUCTION DE L'EXUTOIRE AU LAC SIMON

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer la MRC du Fjord-du-Saguenay dans la poursuite des démarches concernant le dossier de l'exutoire du Lac Simon à l'Anse-Saint-Jean et que celle-ci, tel que proposé, mandate la firme d'ingénierie Roche pour effectuer les modifications sur les plans initiaux et autorise par le fait même une dépense de 2000\$.

086-2013

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE ENTRE LA M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay a conclu avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un protocole d'entente dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Volet 3 pour le développement ou modernisation des infrastructures situés sur le territoire de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay (résolution n° C-11-346, adoptée le 13 décembre 2011);

CONSIDÉRANT QUE la durée dudit protocole d'entente est d'une période de cinq ans, soit de 2012-2017;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente prévoit la signature d'une entente de services avec les municipalités locales de la MRC du Fjord-

du-Saguenay pour l'exercice des activités autorisés par le programme et le protocole d'entente;

CONSIDÉRANT le projet d'entente relatif à la fourniture du personnel technique de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour des services d'ingénierie et d'expertise technique aux municipalités locales sur son territoire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement la municipalité de l'Anse-Saint-Jean autorise le maire pour la signature de l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay pour les services d'ingénierie et d'expertise technique.

087-2013

REDDITION DE COMPTE TRANSPORT QUÉBEC

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une compensation de \$50 558.00 pour l'entretien du réseau local pour l'année civil 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et autorise le directeur général à compléter et signer au nom de la municipalité les documents relatifs à la reddition de compte du programme d'aide à l'entretien du réseau local.

088-2013

DEMANDE À LA M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY / FONDS DE LA COLLECTIVITÉ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de transmettre une demande à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay afin de libérer un montant de 8 000\$ à la Maison des jeunes du Bas-Saguenay dans le cadre du Fonds de la collectivité

089-2013

DEMANDE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2013-2014

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer la demande de financement de la deuxième phase du projet déposé par le Centre récréotouristique du Mont Édouard dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2013-2014.

090-2013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater le maire M. Claude Boucher, comme représentant de la municipalité à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu les 16 et 17 mai prochain à Deschambault-Grondines et de défrayer les dépenses relatives à cette activité.

091-2013

CONCERT BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA CROIX ROUGE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'acheter un billet au montant de 50\$, mandater le maire comme représentant de la municipalité lors du concert bénéfice de la croix rouge qui aura lieu le 20 avril prochain à Chicoutimi et de défrayer, le cas échéant, les coûts reliés à cette activité

092-2013

DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT - DOSSIER BOISÉ SAINT-JEAN

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU dans le dossier de demande de lotissement de Boisé Saint-Jean à la condition que M. Tremblay fasse une étude sur la stabilité du roc de la montagne situé près du lotissement demandé.

093-2013

DÉROGATION MINEURE – DOSSIER M. RENÉ JACOB

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure tel que recommandé par le CCU dans le dossier de M. René Jacob.

094-2013

DEMANDE D'EXCLUSION – DOSSIER HOME HARDWARE DE L'ANSE ET M. RÉMI GAGNÉ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU concernant l'exclusion et d'appuyer Home Hardware de l'Anse, ainsi que M. Rémi Gagné dans leur demande d'exclusion auprès de la C.P.T.A.Q concernant une partie du lot 34 Rang 2 et une partie du lot 31A Rang 2.

095-2013

REVISION DES ADRESSES CIVIQUES SUR LA RUE SAINT-JEAN BAPTISTE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater l'inspecteur municipal pour la révision des adresses civiques sur la rue Saint-Jean Baptiste et que celui-ci après l'analyse du dossier dépose pour approbation, au conseil municipal, un projet pour rendre conforme les adresses civiques sur la rue Saint-Jean Baptiste.

096-2013

DÉROGATION MINEURE – DOSSIER M. DANIEL BOUDREAU

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU dans le dossier de M. Daniel Boudreault et d'autoriser la dérogation mineure demandée.

097-2013

MANDAT À GVE CONSULTANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater GVE consultant pour préparer la demande de renouvellement de permis concernant nos installations au quai municipal.

098-2013

INVITATION COLLOQUE CERIU SUR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater le maire M. Claude Boucher, comme représentant de la municipalité au colloque sur les infrastructures municipales organisé par CERIU le 21 mars prochain à Saguenay et de défrayer les dépenses relatives à cette activité.

099-2013

APPUI AUX ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA QUALITÉ DE VIE DE NOS AÎNÉS.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer la démarche du comité aviseur sur la qualité de vie des aînés du Bas-Saguenay en ce qui concerne le

travail amorcé dans ce dossier et de regarder la possibilité de présenter une demande dans le cadre du programme « Municipalité amie des aînés » afin de concrétiser l'engagement de la municipalité dans ce dossier.

100-2013

MOTION DE FÉLICITATION AUX ORGANISATEURS DES OLYMPIADES D'HIVER

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de féliciter la Coopérative des Ateliers du Fjord pour l'organisation de la deuxième édition des Olympiades d'hiver qui se sont déroulés à L'Anse-Saint-Jean le 2 mars dernier.

101-2013

FERMETURE DE LA SÉANCE.

Propose la fermeture de la séance à 19h30

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce quatrième jour de mars de l'An 2013.

Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Claude Boucher, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».